



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2001/7
12 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE
DE LA PHASE PILOTE**

**Cinquième rapport de synthèse sur les activités exécutées
conjointement dans le cadre de la phase pilote**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la présente note.....	2	3
C. Mesures susceptibles d'être prises par les organes subsidiaires....	3	3
II. CONSTATATIONS.....	4 - 17	3

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
<u>Annexe</u>	
Figure 1. Répartition régionale des Parties hôtes des activités exécutées conjointement, 1997-2001	8
Figure 2. Répartition régionale des activités exécutées conjointement au titre de projets, 1997-2001	8
Figure 3. Répartition régionale des activités exécutées conjointement, par type d'activité, 2001	9
Figure 4. Nombre d'activités exécutées conjointement au titre de projets et contribution à la réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre, par type d'activité, 2001	9

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. À sa première session, la Conférence des Parties (COP) a décidé d'examiner chaque année un rapport de synthèse sur la phase pilote des activités exécutées conjointement (AEC), que l'Organe subsidiaire de mise œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) établiraient avec le concours du secrétariat (décision 5/CP.1)¹.

B. Objet de la présente note

2. Le présent document contient le cinquième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il présente une synthèse des informations les plus récentes disponibles pour 152 AEC, parmi lesquelles 12 sont nouvelles. Conformément aux dispositions sur la fréquence de présentation des rapports définies dans le cadre de présentation des rapports sur les AEC pendant la phase pilote, les rapports peuvent être communiqués à tout moment, mais la Conférence des Parties fixe chaque année une date limite de communication des renseignements à prendre en compte dans le rapport de synthèse pour sa session suivante. Pour le présent rapport, la date limite était fixée au 15 juin 2001, comme il est indiqué dans le projet de décision sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, qui est contenu dans le document FCCC/CP/2001/2/Add.5².

C. Mesures susceptibles d'être prises par les organes subsidiaires

3. À la quinzième session du SBSTA, les Parties souhaiteront peut-être:
- a) Prendre note du cinquième rapport de synthèse;
 - b) Élaborer un projet de décision pour la COP et le lui communiquer, par l'intermédiaire du SBI si nécessaire.

II. CONSTATATIONS

4. Le **nombre des activités exécutées conjointement au titre de projets et des Parties intervenant dans des AEC** a continué de s'accroître entre 2000 et 2001. Au 15 juin 2001, des informations étaient disponibles au total sur 152 activités exécutées conjointement au titre de projets, ce qui représente une augmentation de 8 % environ au cours de l'année 2001³. Sur les 12 nouvelles activités exécutées au titre de projets, 10 étaient accueillies par des Parties

¹ FCCC/CP/1995/7/Add.1.

² Toutes les activités sont notifiées conjointement comme acceptées, approuvées ou entérinées par les autorités nationales compétentes désignées, lettre officielle à l'appui attestant l'approbation, l'acceptation ou la confirmation des informations par toutes les autres Parties concernées.

³ La liste détaillée des projets, assortie de liens avec les rapports correspondants, peut être consultée sur le site Web UNFCCC CC:INFO/AIJ (<http://www.unfccc.int/issues/aij.html>).

non visées à l'annexe I de la Convention et deux activités exécutées au titre de projets étaient accueillies par des Parties en transition. Un quart des Parties à la Convention participent à la phase pilote des AEC. Quatre Parties supplémentaires non visées à l'annexe I accueillent des projets et le nombre de Parties intervenant comme investisseurs est passé de 11 à 12, amenant leur nombre total à 53. Les Parties non visées à l'annexe I représentent aujourd'hui plus de 70 % de la totalité des Parties hôtes (voir la figure 1 de l'annexe).

5. La **répartition des projets entre les Parties hôtes visées à l'annexe I et celles qui ne sont pas visées à l'annexe I**⁴ s'est modifiée progressivement en faveur de ces dernières, même si les pays en transition (PET) représentent encore 56 (59)⁵ %. La **répartition entre les trois groupes régionaux de Parties non visées à l'annexe I** a légèrement changé avec l'augmentation du nombre de projets qui est passé de 37 à 39: la part des projets d'AEC dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) a diminué [58 (64) %], tandis que la région de l'Asie et du Pacifique [28 (25) %] et l'Afrique [13 (11) %] sont mieux plus représentées par rapport à 2000 (voir la figure 2 de l'annexe).

6. La répartition des projets **par région** demeure inégale. Sur les 85 projets d'activités exécutées conjointement par des Parties visées à l'annexe I, plus de la moitié est concentrée dans deux pays en transition, à savoir la Lettonie (25) et l'Estonie (21). Dans la région ALC, le Costa Rica arrive en première position avec neuf projets, suivi du Mexique et de la Bolivie (cinq chacun). En Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, aucune Partie n'accueille plus de deux projets⁷.

⁴ En ce qui concerne la répartition des projets, il convient de noter que trois Parties hôtes en transition collaborent actuellement à un grand nombre (55) d'activités modestes de type analogue, dans les domaines de l'efficacité énergétique (il s'agit essentiellement de projets visant à améliorer les systèmes de chauffage urbain) et des sources d'énergie renouvelables (remplacement des chaudières existantes par des chaudières aux biocombustibles). Ce sont de petits projets, tant en termes d'investissement que d'impact sur les GES; dans le cas d'autres projets, ces activités ont été regroupées par les Parties hôtes et les investisseurs et sont considérées globalement comme un seul projet.

⁵ Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2000.

⁶ En 1997, la part des PET collaborant à des projets d'AEC était de 70 %.

⁷ Dans la région ALC, le Costa Rica accueille neuf projets, le Mexique et la Bolivie cinq, et le Chili et le Honduras quatre (trois) projets respectivement. Le Guatemala accueille trois (deux) projets, tandis que l'Argentine, le Belize et l'Équateur mènent deux projets chacun. El Salvador, le Nicaragua et le Panama ont chacun un projet. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les projets sont répartis comme suit: le Bhoutan, les Fidji, l'Inde, la Jordanie, le Sri Lanka et la Thaïlande accueillent chacun un projet; les Îles Salomon et le Viet Nam en accueillent deux; la Chine et l'Indonésie quatre. En Afrique, le Burkina Faso, la Guinée équatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Maroc et le Zimbabwe accueillent chacun un projet, tandis que Maurice et l'Afrique du Sud en accueillent deux.

7. Pour ce qui est des **types d'activités exécutées conjointement au titre de projets**, la tendance en faveur de projets liés à l'énergie s'est renforcée avec quatre nouveaux projets pour les sources d'énergie renouvelables, trois pour l'efficacité énergétique, deux pour le piégeage des émissions fugaces et un pour le remplacement des combustibles. En comparaison, seuls deux nouveaux projets pour le boisement ont été ajoutés⁸. Le fait que neuf projets non liés au secteur du boisement aient récemment été entrepris dans des Parties non visées à l'annexe I a rééquilibré la **répartition géographique par type d'activité**. Toutefois les projets de boisement sont encore principalement exécutés dans des Parties non visées à l'annexe I (voir la figure 3 de l'annexe).

8. Le nombre de **Parties hôtes diversifiant leur expérience**, c'est-à-dire menant plus d'un projet, est en augmentation⁹. Pour la première fois, des projets sont notifiés qui mobilisent plusieurs Parties en tant qu'investisseurs: l'Indonésie et la Jordanie accueillent chacune une activité dans laquelle interviennent des entreprises de plusieurs Parties visées à l'annexe I.

9. Si l'on compare, pour chaque activité, le nombre de projets et leur contribution à la **réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre (GES)**¹⁰ (en équivalent CO₂), l'importance croissante des projets non liés au secteur du boisement se confirme, leur part étant passée de 35 % en 1999 à 65 % en 2001. Toutefois, la forte augmentation de l'an passé est due en grande partie à un nouveau projet pour le piégeage des émissions fugaces, qui à lui seul représente 16 % du total (voir la figure 4 de l'annexe).

10. Concernant les **avantages environnementaux réels, mesurables et durables qui n'auraient pas été possibles sans l'activité exécutée conjointement**, les rapports deviennent **généralement** plus complets à mesure que les données d'expérience sont plus nombreuses. Cependant, aucun progrès significatif n'a été accompli, par rapport à l'an passé, dans l'établissement des niveaux de référence et du critère d'additionnalité. La plupart des rapports contiennent une brève description des niveaux de référence retenus pour le projet mais pas de véritables séries de données. Certaines Parties ont utilisé des niveaux de référence, par exemple pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique, qui supposent que les modes de consommation de l'énergie resteront identiques pendant la durée de l'activité. D'autres ont prévu un maintien des tendances actuelles, par exemple la baisse des réserves de charbon et la prédominance de modes non durables de consommation d'énergie. Dans certains cas, il a été admis par

⁸ Répartition par type d'activité: 61 (58) pour l'efficacité énergétique, 53 (49) pour les sources d'énergie renouvelables, 9 (7) pour le piégeage des émissions fugaces, 10 (9) pour le remplacement des combustibles, 2 (2) dans l'agriculture, 4 (2) pour le boisement et 13 (12) pour la préservation/remise en état des forêts ou le reboisement.

⁹ Un pays en transition se familiarise avec cinq types d'activités différentes, quatre (trois) hôtes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont entrepris chacun quatre types d'activités, tandis que trois (deux) autres pays en transition et un (zéro) pays de la région de l'Asie et du Pacifique font l'expérience de trois activités différentes. Treize hôtes ont entrepris chacun deux types de projets. Les 19 (17) hôtes restants n'accueillent qu'un type d'activité.

¹⁰ Des informations sont disponibles pour 139 (127) projets d'AEC. On ne dispose d'aucune donnée sur 13 projets dans les domaines suivants: boisement (un), efficacité énergétique (huit), remplacement des combustibles (trois) et piégeage des émissions fugaces (un).

hypothèse qu'il n'y aurait pas de progrès technique ou d'amélioration de l'efficacité énergétique en l'absence d'activités exécutées conjointement au titre de projets.

11. La plupart des rapports indiquent que des organisations locales et/ou internationales assument, pour l'essentiel, les activités de collecte des données et les activités de surveillance connexes pendant la phase opérationnelle des projets. Les mesures sont effectuées le plus souvent par des organismes nationaux et municipaux et, dans certains cas, des organisations privées du pays hôte. Pour la première fois, les rapports sur un petit nombre de projets relatifs à l'efficacité énergétique et au remplacement des combustibles comprenaient une évaluation des niveaux prévus et des niveaux effectifs de réduction des émissions, réalisée par une société de certification indépendante et une société de soutien technique. Ces sociétés ont contrôlé les valeurs prévues et les valeurs effectives de certaines activités exécutées par la Suède et la Lituanie. Bien qu'il existe d'autres cas de vérification par une tierce partie du secteur privé, les Parties concernées n'en ont pas fait état dans le contexte de la phase pilote des AEC¹¹.

12. Dans leurs **rapports** sur les nouvelles activités exécutées conjointement, les Parties ont utilisé, à quelques exceptions près, le cadre uniformisé de présentation des rapports adopté par le SBSTA à sa cinquième session¹². Dans un cas, le projet révisé de cadre uniformisé¹³ a été utilisé. Il apparaît que de brèves indications jointes au cadre uniformisé faciliteraient l'élaboration des rapports et leur analyse ultérieure.

13. S'agissant de la **situation financière**, il est rare que les rapports contiennent des renseignements qui permettraient d'établir des comparaisons. Pour les deux tiers des activités, il est fait état de ressources financières suffisantes. La part des investissements issus du secteur privé a augmenté de façon modérée par rapport à ceux provenant des fonds publics. Le financement public comprend notamment les contributions des Parties intervenant en tant qu'investisseurs et/ou de la Partie hôte. Les fonds du secteur privé proviennent surtout d'entreprises du secteur de l'énergie.

14. Aucun nouveau **programme national d'AEC** n'a été notifié. Une Partie a présenté une mise à jour concernant les activités décrites dans des rapports antérieurs. Des renseignements détaillés sur ces rapports, par programme, sont disponibles sous forme électronique sur le site Web de la Convention¹⁴.

¹¹ La vérification du projet d'AEC ILUMEX (High Efficiency Lighting) mené par la Norvège et le Mexique a fait l'objet d'une communication [voir «Technical Workshop on the Mechanisms under Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol – Compendium of Presentations» (Atelier technique sur les mécanismes au titre des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto – Recueil des communications présentées), dixième session des organes subsidiaires].

¹² FCCC/SBSTA/1997/4.

¹³ FCCC/SB/2000/6/Add.1.

¹⁴ <http://www.unfccc.int/issues/aij.html>.

15. Pour ce qui est des autres sections du cadre uniformisé de présentation des rapports, aucune information nouvelle n'a été fournie; il est fait référence aux constatations des rapports de synthèse antérieurs: les informations sur les coûts (que les Parties sont invitées à communiquer dans la mesure du possible) (A.4); les procédures d'évaluation résultant d'un accord mutuel (A.5); la compatibilité et la complémentarité de l'activité avec le développement économique national et les priorités et stratégies socioéconomiques et écologiques (C); les avantages découlant des activités exécutées conjointement au titre du projet (D); la contribution au renforcement des capacités et au transfert de technologies et de savoir-faire (G); et les observations complémentaires (H).

16. Les conclusions en ce qui concerne **le renforcement des capacités et le transfert des connaissances** viennent appuyer les constatations issues de l'examen de la phase pilote des AEC¹⁵, à savoir qu'au cours des deux dernières années, les efforts de renforcement des capacités ont porté non seulement sur les AEC mais ont également visé à faciliter la participation des Parties hôtes au mécanisme pour un développement propre et aux projets prévus au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Le renforcement des capacités a été assuré par l'organisation d'ateliers, de réunions et par l'échange d'informations.

17. En somme, les Parties hôtes qui mettent en place une unité chargée des AEC semblent obtenir des meilleurs résultats, qu'il s'agisse de mobiliser des ressources financières ou de faire en sorte qu'elles soient utilisées dans les secteurs prioritaires du développement national. En outre, l'augmentation du nombre d'activités, qui est passé de 140 à 152, et du nombre de Parties, qui est passé de 48 à 53, multiplie les possibilités de renforcement des capacités grâce à l'«apprentissage par la pratique», en ce qui concerne notamment les difficultés inhérentes à l'établissement de niveaux de référence, la gestion des activités exécutées conjointement au titre de projets et les processus institutionnels nationaux.

¹⁵ FCCC/SB/1999/5, première partie, sect. II B.

Annexe

Figure 1. Répartition régionale des Parties hôtes des activités exécutées conjointement, 1997-2001
(Les chiffres portés dans les colonnes correspondent au nombre de Parties)

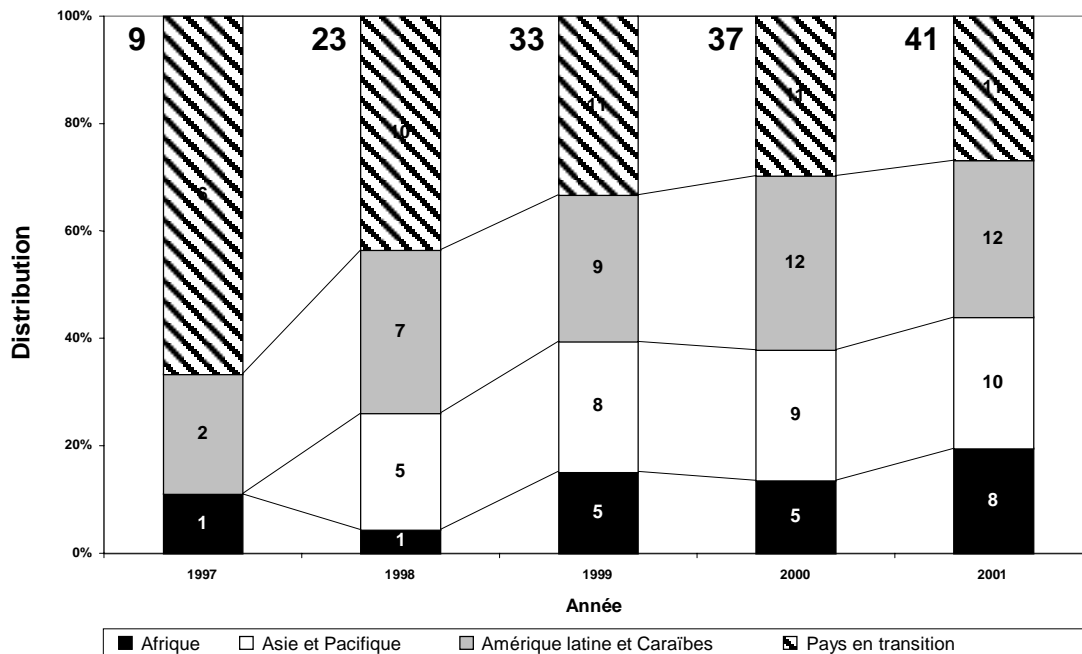


Figure 2. Répartition régionale des activités exécutées conjointement au titre de projets, 1997-2001
(Les chiffres portés dans les colonnes correspondent au nombre d'activités exécutées conjointement au titre de projets)

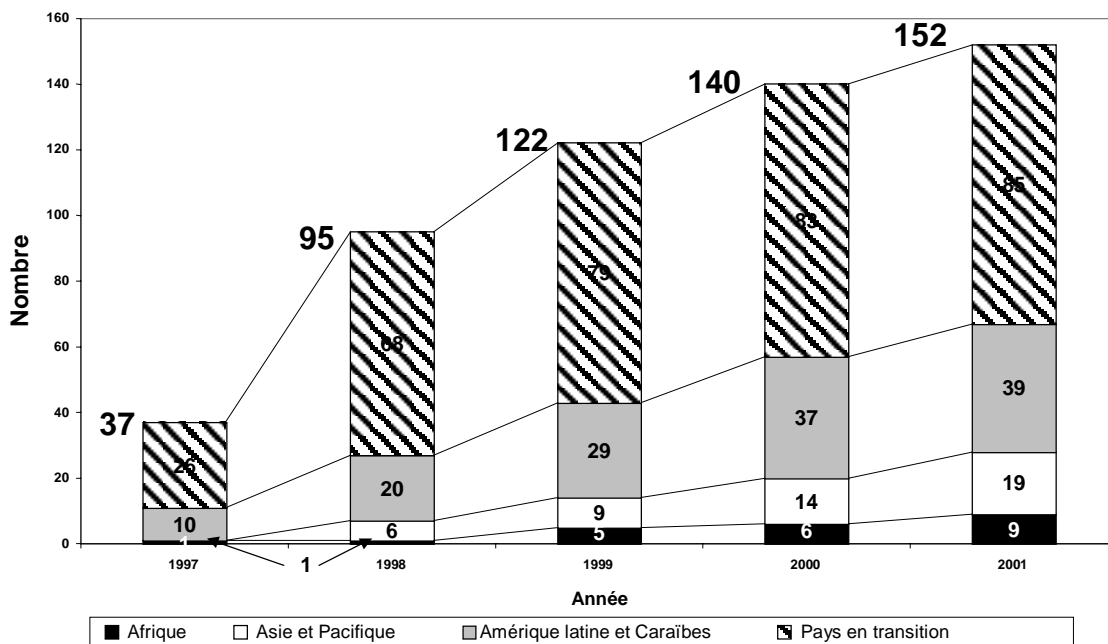


Figure 3. Répartition régionale des activités exécutées conjointement par type d'activité, 2001
(En pourcentage du total des 152 activités exécutées au titre de projets)

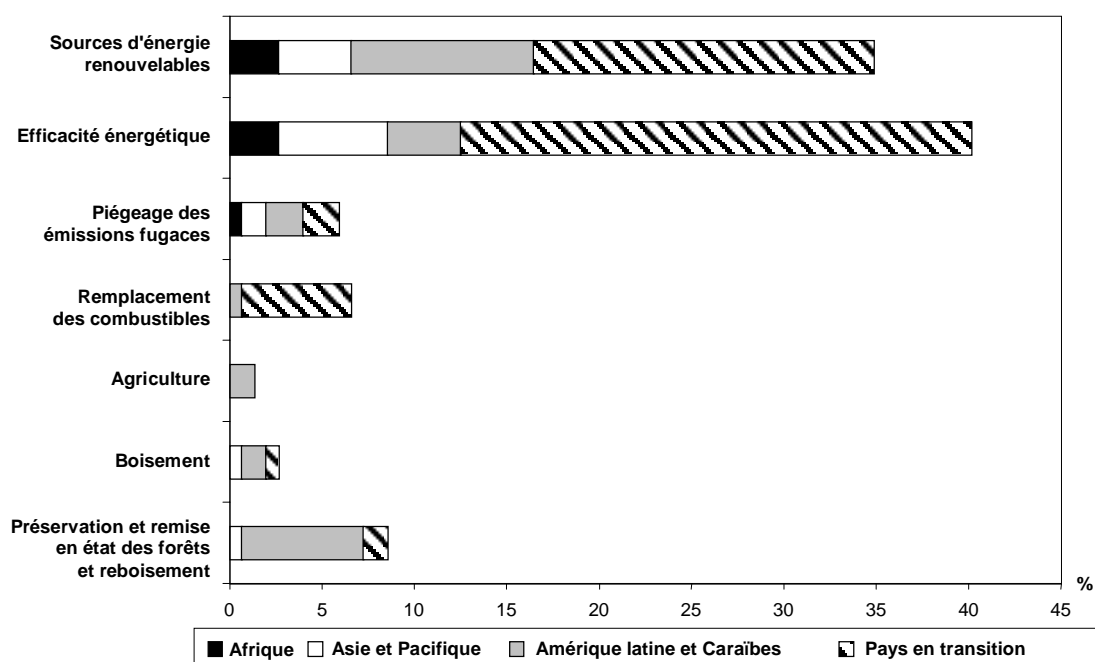


Figure 4. Nombre d'activités exécutées conjointement au titre de projets et contribution à la réduction ou à la fixation des émissions de gaz à effet de serre, par type d'activité, 2001
(En pourcentage des émissions de gaz à effet de serre réduites ou fixées grâce aux 139 activités exécutées au titre de projets pour lesquelles des données sont disponibles)

